

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *Muelgoat*

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles)

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) *Les Filles du Saint-Esprit*

1^o Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

Depuis 1873 — Madame la Supérieure a fait elle-même les frais du premier établissement. Après quelques années (il y a 8 ou 9 ans), elle a été aidée par la communauté et quelques dons particuliers, à l'effet de bâtir de nouvelles classes.

2^o Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Madame la Supérieure, à titre d'achat.

3^o Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

97 élèves, dont 26 gratuites — 8 pensionnaires
24 chambriers — 25^{fr} par mois pour les pensionnaires
5^{fr} pour les chambriers.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

Madame la Subdéléguée dit 6000⁺ provenant de la
bâtisse des nouvelles classes — grâce à quelques ventes
qu'elle possède personnellement, elle suffit à payer l'intérêt
de la dette, mais impossible de la diminuer.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?